

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 7 JUILLET 2015

Nombre de membres	L'an deux mille quinze, le 7 juillet à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Montblanc, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président.
En exercice : 54 Présents : 29 Votants : 35 Suffrages exprimés : 25	Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Alexandra BOUISSY, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Gwendoline CHAUDOIR, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Yann LLOPIS, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Daniel RENAUD, Patrick SOL, Michel SUERE, Christophe THOMAS, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
Vote	Présent(e)s suppléant(e)s : Mesdames, Messieurs, Michel FARENC, Jean-François COMBES, Christine ANTOINE, Claude GEISEN, Gilles DUCLOS, Laurence THOMAS, conseillères et conseillers syndicaux suppléants.
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0	Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats : Mesdames, Messieurs, Gérard ABELLA, Alain CARALP, Alexandra FUCHS, Bruno ENJALBERT, Pascale LAUGÉ, conseillères et conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs, Michel SUERE, Serge PESCE, Michel HERAIL, Gilles D'ETTORE, Didier BRESSON, conseillers syndicaux.
Date de convocation	Absent(e)s excusé(e)s suppléés : Madame, Messieurs, Gérard BOYER, Robert GELY, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Pierre POLARD, Christine PRADEL, conseillère et conseillers syndicaux.
23 JUIN 2015	Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Alain BIOLA, Guy COMBES, Pierre CROS, Océane DELABERE, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Valérie GONTHIER, Jacques LIBRETTI, Jean-Claude MARCHI, Michèle MILLER, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Claude RENU, Edgar SICARD, Florence TAILLADE, Philippe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, Alain VOGEL-SINGER, Luc ZENON, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
Date de transmission en sous-préfecture	
.....	
Date d'affichage	
.....	
Délibération	Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jordan DARTIER
N° 2015-18	OBJET : LOCATION DE BOITIERS DE VOTE
Contrôle de légalité	<u>Rapporteur : Le Président</u> Vu le code général des collectivités territoriales ; Considérant que le Syndicat Mixte a fait l'acquisition de 150 dispositifs de participation interactifs (boitiers de vote) dans le cadre de la concertation du SCoT et qu'il souhaite, dans un objectif de mutualisation et d'économie financière, en faire bénéficier ses partenaires ; Considérant que le Syndicat mixte aura, suite à cet usage, des frais relatifs au fonctionnement, à l'entretien et au coût du personnel mise à disposition pour cette mission. Il est proposé : <ul style="list-style-type: none">- de mettre à la location le matériel nécessaire à l'utilisation des boitiers de vote interactifs selon les forfaits TTC suivants :<ul style="list-style-type: none">o pour un usage occasionnel ou une première utilisation : 100 € + 5 €/boitiers. Cela comprend :

- la location du matériel (1 ordinateur, 1 récepteur, les boîtiers)
- une formation préalable de 2h pour le conférencier
- la gestion administrative comprenant la préparation des documents utilisés pour la mise en place, un guide avec supports pédagogiques
- la présence d'un agent du Syndicat tout au long de la réunion ou de l'évènement (jusqu' à 4h)
- **pour un usage régulier : 50 € + 5 €/boîtiers.** Cela comprend :
 - la location du matériel (1 ordinateur, 1 récepteur, les boîtiers)
 - la gestion administrative comprenant la préparation des documents utilisés pour la mise en place, un guide avec supports pédagogiques
 - la présence d'un agent du Syndicat tout au long de la réunion ou de l'évènement (jusqu'à 4h)
- **pour un usage fréquent et quotidien : 25 € + 5 €/boîtiers.** Cela comprend :
 - la location du matériel (1 ordinateur, 1 récepteur, les boîtiers)
 - la gestion administrative comprenant la préparation des documents utilisés pour la mise en place, un guide avec supports pédagogiques
- de mettre à disposition des demandeurs un contrat de prêt d'un dispositif de participation interactif et une adresse mail (boitier_vote@scot-biterrois.fr) ;
- en cas de perte ou de dégradation du matériel, le contrat de location prévoit son remboursement. A titre indicatif, les montants unitaires en euros TTC sont :
 - Ordinateur (processeur Intel Core i3-4010U, disque dur de 500 GB, 4Go de RAM, batterie 6 cell, lecteur USB, 3 prises USB, une prise vidéo et une prise réseau) : 700 €
 - Récepteur : 300 €
 - Boîtier : 35 €
- Pour les collectivités communales ou intercommunales du Syndicat mixte, aucune caution n'est demandée. Dans les autres cas, l'utilisation des boîtiers est subordonnée au versement d'une caution fixée forfaitairement, en euros, du montant de la valeur à neuf du matériel loué ;
- Un contrat ou convention de location, accompagné d'une fiche d'intervention seront établis entre le loueur (le Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois) et le locataire.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **DE VALIDER** les conditions générales, le guide d'utilisation et ses annexes ;
- **D'APPLIQUER** les tarifs ci-dessus mentionnés ;
- **D'AUTORISER** la directrice à signer au nom du Président et du Syndicat mixte les contrats, les fiches de location et d'état des lieux de matériels de participation interactif ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire ;

Le Comité Syndical, **PREND ACTE** de cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

Le Président,
Gilles D'ETTORE

